



CFDD INFO

Bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable

Mai 2011 – nr 51

Contenu

1. [Avis étiquetage des produits liés à l'énergie](#)
2. [Avis sur les produits phytopharmaceutiques et leur utilisation compatible avec le développement durable](#)
3. [Forum annuel du CFDD](#)
4. [Actuellement au Conseil](#)

1. Avis relatif au projet d'arrêté royal concernant l'indication, par voie d'étiquetage et d'informations uniformes relatives aux produits, de la consommation en énergie et en autres ressources des produits liés à l'énergie

Le Ministre du Climat et de l'Energie, Paul Magnette, a saisi le CFDD d'une demande d'avis sur un projet d'arrêté royal élaboré en vue de transposer une directive européenne. Cette directive a notamment pour but d'entraîner des économies d'énergie en vue d'atteindre les objectifs d'efficacité énergétique de l'Union européenne. La fourniture d'informations exactes, pertinentes et comparables sur la consommation énergétique des produits liés à l'énergie devrait orienter le choix des utilisateurs finaux au profit des produits consommant moins d'énergie pendant l'utilisation. Cette information sera fournie grâce à des étiquettes uniformes pour tous les produits d'un même type, fournissant des informations normalisées relatives au coût en énergie et à la consommation des produits en autres ressources essentielles comme le gaz. Des mesures d'incitation pour les produits économes en énergie sont de plus prévues *via* la passation des marchés publics.

Le nouveau système d'étiquetage prévu par la directive précitée ne fait pas l'unanimité au sein du Conseil, comme l'ont prouvé les débats qui ont porté sur l'opportunité de choisir un système d'étiquetage reprenant des catégories « A » à « G » mises à jour régulièrement ou de privilégier plutôt le système allant de « A+++ » à « D ».

Le CFDD souligne que l'objectif d'économie d'énergie poursuivi par le nouveau système d'étiquetage énergétique peut également être atteint grâce aux règles édictées par la directive 2009/125/CE établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie et ses règlements d'application. Le CFDD invite par conséquent la Belgique à soutenir la définition d'exigences ambitieuses pour les catégories de produits devant être prochainement discutées au niveau européen ainsi que leur mise en oeuvre rapide.

Le Conseil estime en effet que l'amélioration de l'efficacité énergétique des produits, combinée aux mesures de réduction de leur impact global sur l'environnement par une prise en compte de l'ensemble de leur cycle de vie, est, au même titre que la diffusion de ces nouveaux produits, prioritaire.

Enfin, le CFDD insiste sur le fait qu'à ce sujet, des campagnes d'information à caractère éducatif et promotionnel doivent effectivement être menées, comme prévu dans la directive 2010/30/UE.

Cet avis a été approuvé de manière consensuelle à l'Assemblée Générale du 29 avril. Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2011/2011a08f.pdf

[Retour au contenu](#)

2. Avis relatif au projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 28 février 1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole et modifiant l'arrêté royal du 10 janvier 2010

Cet avis demandé par le Ministre de la Santé publique, Laurette Onkelinx, a été approuvé par les membres de l'Assemblée générale par procédure écrite. Le CFDD a pris note des adaptations législatives prévues et n'a pas de remarque fondamentale à faire valoir à l'égard du projet envisagé.

Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2011/2011a07f.pdf

[Retour au contenu](#)

Avis relatif au projet d'arrêté royal pour la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et adjuvants et pour parvenir à leur utilisation compatible avec le développement durable

Le CFDD a également approuvé par procédure écrite un avis demandé par le Ministre de l'Agriculture, Sabine Laruelle, sur les produits phytopharmaceutiques et leur utilisation compatible avec le développement durable. L'avis porte notamment sur un projet d'arrêté royal qui introduit deux nouveautés importantes: la nécessité pour tout distributeur de produits phytopharmaceutiques et d'adjuvants de disposer d'une phytoliceuse prouvant qu'il dispose des connaissances nécessaires pour informer ses clients sur ces produits, et les règles déjà appliquées en pratique par le Comité d'agrément (mesures de protection du milieu aquatique et de l'eau potable,...), qui deviennent la base légale en la matière en étant introduites dans le projet d'arrêté royal.

Dans son avis, le CFDD demande que les compétences de chaque niveau de pouvoir soient bien mises en évidence, et que certains éléments du projet d'arrêté royal soient simplifiés afin d'alléger la charge administrative pour les agriculteurs.

Le projet d'arrêté royal ne portant que sur les produits phytopharmaceutiques et adjuvants, le Conseil demande d'utiliser ces termes en lieu et place du terme « pesticide » qui est plusieurs fois employé dans le projet, par souci de cohérence au regard du contenu.

En ce qui concerne la protection du milieu aquatique et de l'eau potable, le CFDD demande que des mesures adéquates soient définies dans les conditions de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et adjuvants, et qu'elles soient effectivement contrôlées sur le terrain en collaboration avec les autorités régionales. Certains membres du Conseil estiment que ces mesures doivent également être contrôlables.

En ce qui concerne la licence, certains membres du CFDD estiment que la possibilité de faire appel à une personne qualifiée n'implique pas une présence physique permanente dans le point de vente. D'autres membres du Conseil préfèrent une présence sur les lieux de vente, et demandent que l'achat de pesticides soit conditionné au passage par un vendeur formé.

Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2011/2011a06f.pdf



Assemblée Générale du 29 avril

[Retour au contenu](#)

Avis relatif à l'avant-projet d'arrêté royal relatif au programme fédéral de réduction des risques et de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et biocides

Dans le même domaine, le Ministre de l'Agriculture, Sabine Laruelle, a demandé l'avis du CFDD sur un nouveau programme fédéral de réduction des produits phytopharmaceutiques et biocides. Dans son avis, le CFDD plaide pour que la suite du processus soit mise en oeuvre de manière coordonnée entre les autorités fédérales, communautaires et régionales, et demande de mettre en place un Conseil national de gestion du programme de réduction. Le Conseil demande de mettre en avant la référence à la notion de « *compatibilité avec le développement durable* » et de mentionner la protection des travailleurs.

Certains membres du CFDD estiment qu'il paraît fondamental de travailler en parallèle sur les biocides, tandis que d'autres membres considèrent qu'il vaudrait mieux éviter de déjà légiférer en matière de biocides au niveau belge, vu qu'une directive européenne va bientôt paraître pour régler cette matière.

Cliquez ici pour le texte complet de l'avis, approuvé par procédure écrite:

http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2011/2011a05f.pdf

[Retour au contenu](#)

3. Forum annuel du CFDD

Le jeudi 31 mars dernier, le Conseil a organisé son forum annuel sur le thème « Perspectives pour la 'resource efficiency' dans le cadre du développement durable ». Plus que 200 personnes ont assisté à ce forum, à la Bibliothèque Royale de Belgique.



Vous trouverez plus de photos, les présentations et l'information de base sur notre site web

http://www.frdo.be/FR/fora_RES_2011.html

[Retour au contenu](#)

5. Actuellement au Conseil

Programme national de réforme

Le CFDD, conjointement avec le CCE et le CNT, a été invité par le Premier ministre le 6 avril pour une concertation sur le Programme national de réforme belge dans le cadre de la stratégie EU2020. Le 27 avril, le PNR final a été présenté à ces Conseils. Le CFDD continuera à suivre ce dossier dans son groupe de travail Stratégies.

Consultation sur la vision à long terme de développement durable

Le cadre pour la politique de DD au niveau fédéral a été modifié l'année passée par la loi du 30 juillet 2010. Cette loi prévoit de doter la stratégie de DD d'une vision à long terme en tant que cadre pour les

politiques. La vision à long terme devrait être adoptée par le gouvernement en octobre 2012 et pour la préparer, le ministre Magnette a créé un comité de pilotage composé des acteurs de la loi DD de 1997 (TFSD, CIDD, SPPDD, CFDD). Le conseil est censé livrer une contribution pour la fin du mois de mai, par rapport aux thèmes de la vision à long terme, et un point de vue plus large est attendu pour l'automne.

Statement EEAC sur Rio +20

L'organisation coupole des conseils de DD en Europe (EEAC) a préparé un « statement » en vue de sa conférence annuelle, qui aura lieu au mois de septembre en Pologne. La conférence ainsi que le statement traitent des deux thèmes principaux de la conférence mondiale Rio +20 en 2012 : « Green economy » et « gouvernance du DD ». Le secrétariat a participé à la préparation du statement sur base de notre avis récent en la matière (voir (http://www.frdo.be/DOC/pub/ad_av/2011/2011a03f.pdf)). Le texte sera soumis pour approbation aux conseils-membres de l'EEAC. Le CFDD continuera à suivre le processus « Rio+20 », qui constitue « une opportunité unique de donner le coup de fouet nécessaire pour arriver à un développement plus durable de notre planète ». Dans ce cadre, le Conseil publie une lettre d'information à part : "Update Rio+20", dont vous trouverez le dernier numéro (avril) ici: <http://www.frdo.be/DOC/pub/rest/Nummer%20002%20FR.pdf>

Séminaire sur la maîtrise de la demande d'énergie dans les bâtiments

Le 31 mai, le CFDD organise un séminaire adressé à un public très ciblé, basé sur notre récent avis sur la diminution de la consommation d'énergie dans les bâtiments. Le séminaire s'adresse aux représentants de l'autorité fédérale, des administrations fédérales et régionales et des conseils d'avis régionaux.

Avis sur l'étude prospective réseau d'électricité et son rapport d'incidences environnementales

En application de la loi du 13 février 2006, le CFDD a été saisi de cette demande d'avis par le ministre Magnette.

Nanomatériaux

Le CFDD travaillera les mois à venir à un avis sur les nanomatériaux, également à la demande du ministre Magnette. La demande d'avis porte sur le cadre législatif en matière de nanomatériaux afin de protéger l'environnement, les consommateurs et les travailleurs. L'établissement d'un registre réglementaire des nanomatériaux est un point d'attention dans ce contexte.

[Retour au contenu](#)

CFDD INFO est le bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD). Le CFDD donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique en matière de développement durable. Le conseil organise également des activités destinées à renforcer la base sociale du développement durable.

La reproduction d'articles du CFDD INFO avec mention de la source est autorisée.

Adresse : rue de la Charité 33, 1210 Bruxelles (Belgique)

Téléphone : +32-2-743 31 50

Fax : +32-2-743 31 59

mail@frdo-cfdd.be

<http://www.frdo-cfdd.be>

Si vous n'avez pas reçu ce bulletin d'information directement dans votre mailbox et si vous souhaitez vous y abonner gratuitement, il suffit d'envoyer un e-mail avec comme sujet « abonnement » à l'adresse ci-dessus, avec mention du nom, de l'organisation (facultatif), de l'adresse et de l'adresse mail. Merci d'indiquer également la langue dans laquelle vous désirez le recevoir (FR ou NL). Si vous ne désirez plus recevoir le *CFDD INFO*, il suffit d'envoyer un mail vide avec comme sujet «unsubscribe ».